« Vous passerez au magasin, on vous fournira un costume de porteur », il a hésité un moment ; il n'avait pas réfléchi au costume. Oh ! rien qu'un moment ; son estomac grondait : « J'ai faim ! »

Peu après, quand il a vu la casquette galonnée de rouge, la vareuse jaune clair, le pantalon indigo, il s'est senti rougir. Revêtir une pareille livrée, lui, l'ancien comptable, aux appointements de dix-huit cents francs par an, de M. Belmont, banquier, à Melun ! Comme ils se moqueraient de lui, les gens de Melun, s'ils le rencontraient ainsi affublé !

Pourtant, il a enfilé le pantalon indigo, il a endossé la vareuse jaune clair, il s'est coiffé de la casquette galonnée de rouge.

Le métier ne semble pas très dur : on se promène.

Et, sous le grand cadre, Pierre va, pas à pas, lentement, lentement...

Cependant la file des porte-affiches vient d'atteindre le haut de la rue d'Amsterdam. Celui qui se trouve en tête, le « brigadier », commande :

— Halte !

Tous les porteurs s'arrêtent.

— Nous déjeunerons chez ce bistro, poursuit le brigadier en désignant une boutique de marchand de vins.

Il se débarrasse de son cadre, qu'il pose sur le trottoir, près de la devanture.

Ses hommes, Pierre compris, l'imitent, et derrière lui, à la queue-leu-leu, pénètrent dans l'établissement.

Tandis que les uns et les autres s'attablent, Pierre frotte ses épaules. Elles lui paraissent brûlantes, depuis qu'elles ont repris leur liberté.

Le brigadier voit son geste.

— Le cuir s'y fait, lui dit-il ; toutefois, il faut quelque temps ; ce soir, avant de vous coucher, vous vous graisserez.

— Merci du conseil, je le suivrai, répond Pierre.

— Vous n'êtes pas de la partie, continue le brigadier ; sans vous commander, à quel métier étiez-vous occupé auparavant ?

— Je tenais des écritures chez un banquier à Melun.

— Ah ! Ah !

— Oui, mais le patron a fait faillite, je suis venu à Paris, j'ai cherché un emploi, je n'en ai pas trouvé.

— Ça arrive souvent, dit simplement le brigadier, qui rentra désormais dans le silence.

Le déjeuner terminé, les porte-affiches sortent, revissent leurs cadres, s'espacent des trois mètres réglementaires.

De nouveau, Pierre va, pas à pas, lentement, lentement...

Bientôt, ses rêves deviennent de plus en plus vagues. Le double repas (après un si long jeûne), la marche monotone le conduisent peu à peu vers une demi-somnolence. Par moments, il trébuche, et la secousse, par contre-coup, ravive la cuisson de ses épaules. Alors, il rumine machinalement le mot du brigadier.

— Le cuir s'y fait !!

Paul HEUSY.

NOS DÉPÊCHES

par Services Télégraphiques et Téléphoniques spéciaux

Le Congrès de Limoges

Fin de la discussion sur les rapports du Parti socialiste avec la Confédération Générale du Travail. — Vote de l'ordre du jour Jaurès. — La question du journal l' "Humanité", — L'Antimilitarisme. — Clôture du Congrès. — La Manifestation au Cimetière n'a provoqué aucun incident.

(De notre envoyé spécial)

Limoges, 4 novembre. — La séance de nuit s'est ouverte samedi sous la présidence de GROUSSIER.

Le Parti et la Confédération

La discussion continue sur les rapports du Parti socialiste avec la Confédération générale du Travail.

GUESDE a la parole. Mais il dit qu'il est extrêmement fatigué. Il prononce un court discours.

Le Congrès retient deux propositions: celle de Jaurès, délégué du Tarn et celle de Jules Guesde délégué du Nord.

Une commission est nommée pour rechercher un texte d'entente. Malgré de longues délibérations, il est impossible d'arriver à la rédaction d'un texte commun.

La Manifestation au Cimetière

La manifestation sur la tombe de Camille Varenne, victime des tragiques événements de la grève de 1905 a eu lieu ce matin sans incidents.

Le docteur MESLIER a prononcé un émouvant discours.

LA SEANCE DE DIMANCHE

La séance de ce matin dimanche était présidée par WILM, avec les citoyens Serre et Gérard, comme assesseurs.

VAILLANT annonce que la Commission relative aux rapports du Parti avec la Confédération n'a pu s'entendre sur la rédaction d'un texte commun. Il dit qu'il y a nécessité de voter par Fédération.

Vote de l'ordre du jour Jaurès

LE PRESIDENT met aux voix l'ordre du jour suivant, présenté par le citoyen JAURES :

« Considérant que la classe ouvrière ne pourra s'affranchir que par la force combinée de l'action syndicale et de l'action politique ; du syndicalisme poussé jusqu'à la grève générale et du Socialisme conquérant tous les pouvoirs politiques en vue de l'expropriation intégrale du capitalisme ;

Considérant que cette double action d'autant plus efficace que l'organisme syndical et l'organisme politique auront pleine autonomie ;

Prenant acte des déclarations du Congrès d'Amiens qui affirment l'indépendance absolue du syndicalisme et qui assignent en même temps au syndicalisme un but que le socialisme seul, comme parti politique, reconnaît et poursuit ;

Convaincu que cette concordance fondamentale amènera nécessairement, sans confusion ni subordination, ni défiance, une libre coopération des deux organismes, le Congrès invite tous les militants à travailler de leur mieux à dissiper le malentendu existant entre la Confédération Générale du Travail et le Parti socialiste. »

Cet ordre du jour de Jaurès est voté par 148 voix, contre 130 pour la motion de Guesde et 9 abstentions.

Les partisans de Jaurès accueillent la proclamation du résultat du scrutin par de vifs applaudissements.

GHESQUIERE. — Et maintenant : Vive l'anarchie ! (Vive agitation.)

Le Programme agraire

On reprend la discussion sur la question agraire.

Interviennent successivement dans la discussion :

Hesse, Ducos, Bracke, Mauge, Brunelière, Rulland, Longuet, Evin et Compère-Morel.

Le Congrès nomme une commission qui dirigera l'enquête pour établir le programme agraire.

Le Journal l' « Humanité »

Au début de la séance de cet après-midi dimanche, présidée par Wilm, JAURES fait une communication sur la situation de l' « Humanité ». Il expose toutes les difficultés dans lesquelles ce journal a eu à se débattre. La liquidation de l'ancienne société se fera demain. Le passif est de 85.000 francs et l'actif de 35.000.

Les sommes recueillies s'élèvent à ce jour à cent mille francs.

Des démarches continuent en vue d'assurer l'existence de cet organe socialiste. La société nouvelle disposera de 160.000 francs. Un vif incident se produit à propos de la collaboration à l' «Humanité» de certains anarchistes de la Confédération du Travail.

L'ANTIMILITARISME

Le Congrès aborde la discussion de l'antimilitarisme.

HERVE parle le premier et présente sa thèse, suffisamment connue.

VAILLANT parle ensuite. Il apporte deux motions votées par la Fédération de la Seine et qui seront présentées au Congrès international de Stuttgard.

CABANNES combat la théorie d'Hervé.

LAPICQUE, professeur en Sorbonne, démolit scientifiquement l'hervéisme. Il est très vivement applaudi.

GUESDE attaque à la fois les propositions d'Hervé et une partie de l'ordre du jour Vaillant.

SEMBAT montre que le devoir des socialistes en cas d'une déclaration de guerre serait de mettre la main sur le pouvoir central, comme le fit la bourgeoisie le 4 septembre.

JAURES expose pourquoi il votera pour la proposition de Vaillant. Il attaque l'hervéisme dont il montre l'inanité et le danger.

Il n'accepte pas n... on plus l'ordre du jour de Guesde.

Après l'interve... ition de Jaurès, on passe au vote par mand... at.

Les propositions... s de Vaillant sont adoptées par 155 voix, co... ntre 98 à l'ordre du jour de Guesde et 31 ... à celui d'Hervé.

Ce soir le Con... agrès tient une séance de nuit, pour la clô... ture de ses travaux.

G. DESMONS.

Le Bud... get de 1907

Lettre du Ministr... e des Finances au président de la Con... mission du Budget.

Paris, 4 novem... bre. — M. Caillaux, ministre des finances, a adressé ce soir au président de la commission du budget la lettre dont il a fait ap... prouver hier le texte par le conseil des mini... stres, et qui a pour but de faire connaître s... es vues pour le règlement du budget de 1907. ... En outre, M. Caillaux doit se rendre demain ... matin à la commission du budget pour lui ... donner des explications com... plétant sa lettre.

Dès aujourd'h... ui nous pouvons indiquer le système propos... é par M. Caillaux pour établir l'équilibre ... au budget de 1907.

On se rappel... le le désaccord qui existait entre la commi... ssion du budget et M. Poincaré et qui ava... it pour causes des divergences profondes s... ur des questions essentielles. M. Poincaré ... demandait un emprunt de 244 millions d'impôts nouveaux. ... En rejetant l'emprunt et reportant de 1906 des dépenses extraordinaires ... guerre qui devaient lui incomber, disait-... elle. Elle procédait à une nouvelle évaluation des recettes qui lui fournissait des supplétifs et comblait ... ments de ressources importants et comblait la différence en recourant pour partie à de... s rectifications de taxes, pour partie à l'émission d'obligations à court terme.

Dans une lon... gue lettre qui, comme nous l'avons dit, est ... e véritable exposé des motifs d'un nouveau ... budget et qu'il adresse à M. Berteaux, M. Ca... illaux indique les raisons qui le font admettr... e le rapport à l'exercice 1906 des dépenses ... extraordinaires. Il établit qu'à son avis il n'est ... nullement nécessaire de prorouvrir de liquidation. D'accord sur ce point avec la commission du budget, il s'en sépare en ce qui concerne les moyens de combler le déficit restant. Par divers moyens que nous indiquons ci-dessous, et notamment en œuvre une originale combinaison de trésorerie relative au payement des primes à la marine marchande, le ministre réduit les crédits de près de 42 millions. Il admet, sans pouvoir atteindre à la règle de la pénultième, un supplément de recette de plus de 30 millions. Il demande enfin à de légères augmentations ou créations de taxe 35 millions environ.

M. Caillaux parvient ainsi à ne faire appel à des ressources extraordinaires, dont la principale consiste en l'émission d'obligations à court terme, que pour une somme de 20 millions inférieure aux dépenses exceptionnelles de la guerre et des postes inscrites dans le budget et destinées à disparaître dans un avenir très rapproché.

M. Caillaux admet, en outre, que les réductions de crédits s'élevant à 8.850.000 francs et applicables aux budgets des ministères des finances, de la marine et des travaux publics.

En cet état, le total des dépenses tombe... fait déjà à 3.825 millions. Il a paru encore possible de le réduire en répartissant également sur les premiers exercices les charges résultant des lois de 1893 et de 1902 sur la marine marchande, de même que le Parlement lui-même a également les charges budgétaires provenant de la dernière loi de 1906 en fixant un maximum annuel de constructions. Une annuité de 10 millions serait remise, pour assurer le service des primes, à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Quant aux recettes, M. J. Caillaux ne donne pas son assentiment à toutes les résolutions de la commission. S'en tenant strictement à la règle de pénultième, il propose de fixer les évaluations de 1907 au chiffre des recouvrements de 1906 pour les mutations par décès ; mais en vertu du même principe il ne touche pas aux évaluations postales.

Les majorations de recettes qu'il soumet à la commission sont les suivantes :

Successions ———	11.000.000
Remboursements de garan...	
ties d'intérêts et partage de bénéfices	14.000.000
Divers (contingents des colonies, béné...	
fices des chemins de fer de l'Etat, etc). ———	5.000.000
Total ———	30.000.000

Compte tenu de ces recettes, le montant des voies et moyens n'atteindrait encore qu'un chiffre inférieur de 103 millions aux dépenses.

Le ministre des finances reprend les propositions de ses prédécesseur en ce qui concerne la répression de la fraude (6 millions) et la taxe de... s vermouths et des absinthes qu'il modifie (17 millions).

La nouvelle tarification des imprimés sous bande et l'extension à 500 grammes du maximum des échantillons envoyés par la poste permettent de relever de 4.000.000 les produits des... pronopoles ; enfin le nouveau régime des ... ains-levées d'hypothèques et celui des spécialités pharmaceutiques procurent un appoint de 36.500.000.

Le déficit, par suite de ces mesures, tombait à 66 millions.

M. Caillaux fait restituer au Trésor, qui l'avait jadis déboursée, une somme de 5 millions, ... tésormais sans emploi, à provenir de la caisse des retraites ecclésiastiques. Le surplus, soit 61 millions, serait obtenu au moyen d'une émission d'obligations à court terme ; mais l'émission en resterait subordonnée à la situation des recouvrements de 1907.

Les syndicats de fonctionnaires

Paris, 4 novembre. — Le comité central pour la défense du droit syndical a écrit aux présidents des groupes de gauche de la Chambre pour demander au gouvernement des explications sur son attitude.

D'après la thèse gouvernementale, tous les syndicats de fonctionnaires seraient illégaux et cependant le gouvernement reconnaît officiellement quelques-uns d'entre eux, alors qu'il condamne les autres.

Le comité demande qu'avant l'intervention d'une loi, le gouvernement reçoive comme les délégués des autres associations les représentants des syndicats de fonctionnaires.

L'abolition de la peine de mort

Paris, 4 novembre.— Voici les indications sur le projet portant abolition de la peine de mort, qui sera déposé demain à la Chambre par le ministre de la Justice.

La peine de mort est abolie, excepté dans les cas où elle a été édictée contre des militaires en cas de guerre. Elle est remplacée par la peine de l'internement perpétuel, mais tout condamné à l'internement perpétuel ne subira que six mois de cellule, à moins qu'au cours de cet internement, il ne se soit rendu coupable d'un crime nouveau, par exemple d'attentat contre la vie de ses gardiens.

Le système que veut faire adopter le gouvernement serait celui qui est appliqué en Hollande.

Ce système comporte la réclusion perpétuelle en cellule. Les condamnés n'ont même pas la distraction du travail ; ils sont obligés de faire et de défaire tous les jours le même ouvrage.

SECOURS AUX CULTIVATEURS

Le gouvernement propose un crédit de deux milions pour les victimes de la sécheresse

Paris, 4 novembre. — En présence des pertes subies par les cultivateurs du fait de la sécheresse permanente qui a sévi cette année sur presque toute l'étendue du territoire, le gouvernement, s'inspirant du précédent de 1893, a décidé de demander l'ouverture d'un crédit de 2 millions qui sera distribué au prorata des besoins dans chaque département et au mieux des intérêts agricoles en souffrance.

En conséquence, M. Ruau, ministre de l'agriculture, déposera un projet de loi en ce sens sur le bureau de la Chambre au cours de la séance de demain lundi.

Le repos hebdomadaire

MANIFESTATIONS A PARIS

Paris, 4 novembre. — Une petite manifestation a eu lieu ce matin, vers onze heures, rue du Temple.

Une quarantaine d'employés de commerce se sont rendus au 168 de cette rue, devant le magasin de nouveautés de M. Hémery, qui était resté ouvert.

La maison occupe une soixantaine d'employés, mais aujourd'hui les deux tiers seulement travaillaient.

Après avoir crié sur l'air des lampions : « Fermeture ! Fermeture ! » les manifestants commencèrent à bousculer l'étalage et se mirent en devoir de jeter les marchandises à terre.

Des agents intervinrent aussitôt et arrêtèrent cinq des protestataires, qui furent conduits devant M. Lefort, commissaire de police du quartier des Enfants-Rouges.

Celui-ci, après leur avoir dressé procès-verbal, les remit en liberté.

Quelques étoffes, jetées dans la boue, sont perdues, mais les dégâts sont peu importants.

Des manifestants, au nombre de 300, se sont groupés également devant le magasin de nouveautés « Au Marché Lenoir », faubourg Saint-Antoine, et ont obligé le propriétaire, sous menace de briser l'étalage, de faire fermer son magasin.

Le propriétaire a fermé aussitôt son établissement.

Ce matin, une trentaine d'ouvriers de la Halle aux cuirs, sont venus devant l'entrée principale, rue Censier, criant : « Vive le repos hebdomadaire !

A la vue des gardiens, les manifestants se sont dispersés.

La Fièvre Aphteuse

Paris, 4 novembre. — L' « Agence Havas » communique la note suivante :

« Quelques cas de fièvre aphteuse viennent d'être constatés au marché et aux abattoirs de la Villette. Certaines personnes dont la presse était le porte-parole s'en sont émues et on a demandé que des dispositions soient prises en province pour empêcher l'envoi à Paris d'animaux malades ou contaminés.

Le ministre de l'agriculture, préoccupé de la situation, a, depuis longtemps déjà, pris les mesures nécessaires pour que les prescriptions de la loi sur la police sanitaire des animaux soient rigoureusement appliquées. Ces dispositions avaient jusqu'à présent empêché l'envoi d'animaux malades à la Villette, et la meilleure preuve que l'on en puisse donner est que, depuis le 7 août, et bien que la fièvre aphteuse soit développée en province, aucun cas n'avait été constaté sur le grand marché parisien. Mais il est évident que, quelles que soient la sévérité des mesures prises et la rigueur apportée dans leur exécution, on ne peut affirmer qu'aucun animal malade ne sera expédié sur un marché.

On comprend bien, en effet, qu'au moment où les animaux d'une étable présentent les signes extérieurs de la fièvre aphteuse, la maladie était chez eux à l'état latent depuis plusieurs jours, constituant la durée de la période d'incubation. Pendant cette période, rien ne décèle le mal et le propriétaire, ignorant que ses animaux sont atteints, peut s'en dessaisir, les vendre, et la maladie ne se manifeste qu'à l'arrivée sur le marché et souvent après. Par conséquent, l'envoi à la Villette d'animaux dans ces conditions était inévitable et il est même surprenant que trois mois aient pu s'écouler sans que le fait se soit produit.

Quoi qu'il en soit, la situation n'est pas inquiétante et les mesures de désinfection qui sont mises en œuvre à la Villette doivent donner toute garantie qu'on peut exiger en pareil cas contre la réexpédition d'animaux malades. »

La paix européenne

La question des alliances

Paris, 4 novembre. — Chaque jour apporte maintenant son information sensationnelle, ou du moins qui prétend être sensationnelle.

Tandis que le « Sun » de New-York nous révélait l'existence d'une prétendue convention militaire anglo-franco-italienne, voici maintenant le « Zeit », de Vienne, qui entend nous faire croire à la formation prochaine d'une Triplice germano-austro-russe.

L'alliance des trois empereurs, le groupement étroit des trois empires européens où l'influence réactionnaire domine complètement, ce n'est pas une idée nouvelle et il y a longtemps que ce projet est à l'ordre du jour des discussions internationales.

Il ne suffit pas que le baron d'Aerenthal, le nouveau ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, en soit partisan pour que ce projet arrive à prompte réalisation.

A Berlin aussi l'idée de l'alliance des trois empereurs compte des partisans, mais cela n'a guère hâté jusqu'ici la mise au point de ce beau rêve et l'on abuse vraiment de la crédulité du public quand on soutient que M. Iswolsky, durant le court séjour qu'il vient de faire à Berlin, a jeté les bases d'une telle entente.

La Russie ne pourrait pratiquement conclure une alliance avec l'Allemagne qu'après s'être dégagée complètement de son alliance avec la France. Qu'elle entretienne avec l'Allemagne des relations cordiales ; qu'elle prépare même un rapprochement, c'est fort possible et même ce serait très heureux, mais de là à une alliance formelle, il y a de la marge.

Au surplus, il suffit de réfléchir un instant à la situation présente pour comprendre que l'alliance des trois empereurs n'est guère possible actuellement et qu'on ne pourrait y arriver qu'après une longue période de transition, durant laquelle on s'efforcerait d'écarter toutes les questions qui énervent aujourd'hui les relations russo-allemandes et les relations russo-autrichiennes.

Depuis l'arrangement de 1897, visant au maintien du « statu quo » dans les Balkans, les vues russes et les vues autrichiennes ne sont plus en opposition formelle dans cette partie de l'Europe, mais encore ces vues subsistent telles qu'elles et la Russie, pas plus que l'Autriche, n'a renoncé à ses ambitions.

Le but de la poussée russe en Orient est Constantinople, de même que le but de la poussée autrichienne est Salonique.

Si l'on devait procéder à un règlement immédiat et définitif de la question d'Orient, la Russie et l'Autriche ne se trouveraient certainement pas d'accord.

Deux puissances dont les vues se contrecarrent sur une question aussi essentielle peuvent-elles loyalement conclure une alliance ?

L'Italie, dira-t-on, se trouve dans un cas identique vis-à-vis de l'Autriche et cela ne l'a pas empêchée d'entrer dans la Triplice ; sans doute, mais aussi faut-il constater que c'est la sourde hostilité italo-autrichienne qui a ferré pour enlever toute valeur politique à la Triplice actuelle.

Quant à la Russie, elle trouverait peut-être dans une alliance avec l'Allemagne une barrière sérieuse contre la poussée démocratique, mais elle n'y trouverait pas la solution heureuse des grands problèmes internationaux qui l'intéressent au plus haut point.

C'est le règlement des questions pendantes en Asie qui doit préoccuper surtout le gouvernement de Pétersbourg et ce règlement-là ne peut être obtenu que par un rapprochement anglo-russe. L'un n'empêcherait pas l'autre, dit-on,, et le rapprochement anglo-russe pourrait faire le pendant à l'alliance russo-germano-autrichienne.

Nous n'y croyons guère pour l'instant, car s'il importe que le groupement franco-anglo-russe n'ait pas le caractère d'une menace à la puissance allemande, il n'importerait pas moins que l'alliance russo-germano-autrichienne ne constituât pas une menace à l'autre groupement des puissances et fût une garantie du maintien de la paix.

Le Monument du Chevalier de La Barre

Belle manifestation anticléricale à Paris en l'honneur de la victime du fanatisme meurtrier et tortionnaire de l'église romaine.

Paris, 4 novembre. — Cet après-midi, à trois heures, a eu lieu l'inauguration du monument qu'un comité a élevé au chevalier de La Barre, sur la butte Montmartre, devant la Sacré-Cœur.

Le chevalier de La Barre est représenté debout, lié par les mains et les pieds au poteau d'exécution, au pied duquel est posée la hache.

Sur le socle sont gravées ces lignes :

Au Chevalier de La Barre
Supplicié le 1er Juillet 1766
Pour n'avoir pas salué une procession

On connaît l'histoire de Jean-François Lefebvre, chevalier de La Barre, né à Coutances, en 1747, d'une famille noble, mais pauvre. Son grand-père avait été lieutenant-général des armées royales.

Un soir, le 8 août, le jeune chevalier, alors lieutenant d'infanterie, dînait chez la tante qui l'avait élevé, l'abbesse de Willancourt. Dans la nuit, un crucifix fut mutilé, sur le Pont-Neuf d'Abbeville.

La Barre fut arrêté, il invoqua un alibi, qui fut reconnu exact, son dîner chez l'abbesse sa tante ; mais au cours du procès, il avait été successivement accusé d'avoir chanté « des chansons exécrables et blasphématoires contre Dieu, la Vierge et les saints » ; de n'avoir pas salué le saint-sacrement à la procession du prieuré de Saint-Pierre, le jour de la Fête-Dieu.

La sentence fut rendue le 28 février 1766. La Barre fut condamné à faire amende honorable, en chemise, nu-tête et la corde au cou, puis à avoir la langue coupée et la tête tranchée ; enfin son corps et sa tête devaient être jetés dans un bûcher dont les cendres seraient dispersées au vent.

Avant l'exécution, la question ordinaire et extraordinaire devait être appliquée au condamné.

Le supplice commença le mardi 1er juillet à cinq heures du matin, dans la prison d'Abbeville ; il s'acheva le soir, à six heures, sur la place publique du Grand-Marché.

Les restes du supplicié furent placés sur un bûcher avec le « Dictionnaire philosophique » de Voltaire et quelques autres ouvrages.

« Je ne croyais pas qu'on pût faire mourir un gentilhomme pour si peu de chose », avait dit le chevalier avant le dernier coup.

Il avait à peine dix-neuf ans !

La Convention réhabilita sa mémoire, par décret du 25 brumaire an II. Les habitants d'Abbeville lui ont élevé une statue.

A Paris, M. Mesureur obtint, en 1885, que la rue Fontenelle, qui passe derrière le Sacré-Cœur, s'appelât rue de La Barre.

Aujourd'hui, c'est devant le Sacré-Cœur lui-même que s'élève le nouveau monument de cette victime du criminel fanatisme clérical.

L'inauguration a donné lieu à une imposante manifestation à laquelle ont participé de nombreux groupes de libre-pensée : la Société des patronages laïques du 20e, la Jeunesse du 11e, les sections du 18e arrondissement, de la Ligue des droits de l'homme, la section du parti socialiste (18e), etc.

Les diverses sociétés étaient réunies, à deux heures, au square Caulaincourt, rendez-vous fixé par la fédération française de la Libre-Pensée.

La statue a été remise par M. Jacques Prolo, au nom du comité, à M. Jean Colly, ancien vice-président du Conseil municipal, délégué par la municipalité pour la recevoir.

Après la cérémonie les sociétés ont défilé devant le monument.

Ce soir, à sept heures et demie un banquet a eu lieu, à l'occasion de cette inauguration, dans les salons Vantier, sous la présidence de M. Jules Lermina, assisté de MM. Dherbécourt, conseiller municipal et Jacques Prolo, secrétaire du comité La Barre.

La Révolution en Russie

L'AMBASSADEUR DE FRANCE

Pétersbourg, 4 novembre. — La « Gazette de Saint-Pétersbourg », faisant allusion au bruit qui avait couru que M. Iswolsky aurait entrepris à Paris des démarches contre M. Bompard, ambassadeur de France à Pétersbourg, déclare que le simple bon sens suffit à démontrer l'inanité de cett information.

LES ETUDIANTS ISRAELITES

Malgré la protestation du recteur et du conseil des délégués des étudiants de l'Université de Pétersbourg, le préfet a refusé le permis de séjour aux auditeurs et auditrices libres israélites de l'Université. Ceux-ci vont donc être expulsés, comme n'ayant pas le droit de séjourner dans la capitale.

ETUDIANTS REVOLUTIONNAIRES

Un fort détachement de police à pied et à cheval, ayant à sa tête un commissaire de police et un colonel de gendarmerie, a cerné, par ordre du préfet, le local des cours supérieurs libres de Pétersbourg et en a expulsé l'assistance nombreuse, composée principalement de membres de la jeunesse scolaire.

Le ministère de l'intérieur a reçu un rapport officiel indiquant la nécessité de fermer l'Université d'Odessa, comme constituant un foyer de révolution.

REVOLTE DE DETENUS

Vladimir, 4 novembre. — Les détenus de la prison locale qui sont des marins enfer-

---

rentes de la sienne ; son père, son pauvre cher père, qui lui manque tant aujourd'hui, elle l'a à peine connu.

Et aura-t-elle jamais le droit, la possibilité d'aimer comme elle le voudrait.

Non car elle n'a pas de fortune elle ne peut choisir et elle devra prendre l'homme qui lui apportera ce luxe, cette vie intellectuelle distinguée nécessaires à sa beauté royale, à l'éducation supérieure qu'elle a reçue, à sa délicatesse native comme la rivière est nécessaire au poisson.

Lucienne se leva, passa un doigt sur ses yeux et marcha vers l'armoire à glace.

Elle s'y examine et conclut :

— « Je vaincrai ; il me faut vaincre pour échapper aux tiraillements d'une existence précaire, pour ne point être humiliée par l'envie cruelle de toutes celles qui ne me valent pas, pour être moi dans un milieu qui me convienne.. L'aimerai-je, le riche seigneur qu'il me faut ?... Peut-être.... par reconnaissance. »

Elle avait devant les yeux le marquis de Sommermont.

Mystère troublant, que l'amour, mystère insondable.

Pourquoi naît-il exclusif, furieux alors que l'être qui en est l'objet n'a en apparence rien pour le faire naître, et pourquoi se dérobe-t-il alors que tout est réuni, semble-t-il, pour qu'il éclose ?

Le capitaine marquis Guy de Sommermont était la distinction même, avait une fortune de plus de cent mille livres de rente, un physique agréable, une robustesse d'écuyer émérité, beaucoup de simplicité, de grâce.

Que lui manquait-il donc pour que Lucienne ne vît pas en lui l'homme qu'il était mais un but, une situation, une fortune ?

Rien, et cependant il ne lui semblait qu'agréable, possible, voilà tout.

Son cœur ne battait pas.

Elle murmurait en allant et venant :

— Et puis à quoi cela aboutit-il d'aimer ? A rien, à faire des sottises : non, j'ai une tête de volonté et de clarté, c'est pour savoir marcher sans défaillance.... On m'aimera, c'est forcé, mais moi je n'aimerai pas, jamais... Fortune rang et.... amour ; ça serait trop beau... Non l'amour c'est le libre choix et je ne suis pas libre... Il ne sera point malheureux du reste celui qui me voudra, m'achètera ; je suis femme de parole et d'honneur ; je lui donnerai de moi tout ce que je puis donner... »

Pauvre Lucienne, victime de son immense vanité, pauvre Lucienne, intelligente cependant et qui ne se doutait même pas de ce qu'est ce cœur de femme, le sien comme celui des autres.

Et elle s'endormit, triste d'être obligée d'épouser qui répondrait à ses rêves de gloire sans cependant être l'aimé, mais ne doutant pas que ce mari de raison elle l'aurait quand elle le voudrait.

Il lui suffisait pour cela de se rappeler avec quels regards d'admiration et de convoitise tous les hommes de la noce de sa sœur l'avaient suivie dans chacun de ses mouvements.

Partie la cadette envolée dans le succès, eh bien elle, la belle Lucienne s'envolerait aussi et d'un vol égal à sa valeur, c'est-à-dire vers le soleil, comme l'aigle.

Pauvre Lucienne !

. . . . . .

II

Quelques dix ans auparavant, en Algérie, sur cette terre merveilleuse mais aux passions brûlantes comme son soleil et où demandent à aller tous les jeunes officiers, un lieutenant de cavalerie avait commis une faute, une double faute, faute dont il avait souffert et dont il devait toujours porter, ainsi que le galérien, sa marque, l'ineffaçable empreinte.

Il avait trahi son meilleur camarad de régiment, en lui prenant sa femme.

A cette circonstance atténuantes.

Le lieutenant marié était déjà malade d'une affection du foie qui le retenait à la chambre pour de longs mois entre l'épouse et le compagnon d'armes, sa seule société quand l'autre avait faibli.

Dans l'accoutumance des rapports que peu à peu le pauvre lieutenant coupable s'était trouvé englué plutôt qu'il n'avait séduit.

Mais enfin la faute n'existait pas moins. Et le malade, bientôt mourant, car les émotions morales ne pouvaient qu'aggraver son affection, s'en était aperçu, et vengé... noblement.

Le lendemain de sa mort il avait retenu le capitaine à son chevet et lui avait dit :

— Je vous en veux pas car, pour moi qui sais à quelle créature vous aviez affaire, vous êtes plutôt une victime ; je vous pardonne... Gardez-la si vous le voulez quoique dans to... ute la sincérité de ma conscience, je vous prévienne que ce sera pour votre perte... Eprouvez-la tout au moins avant de vous lier à elle par une chaîne infrangible... »

Le coupable aurait préféré que son compagnon d'armes lui passât son épée au travers du corps au lieu de lui adresser ces paroles dont chaque syllabe le soufletait dans sa honte infamie.

Que faire ? Que faire ?

Il s'était enfui avec un sanglot, se jurant à lui-même de ne plus revoir celle qui lui avait fait cr... nérité un pareil supplice, qui l'avait fait cr... uer au pilori de la trahison, de la lâch... té par un noble ami, par un agonisant.

Hélas ! La femme ne voulait le lâcher à aucun prix, elle.

L'amour criminel dans lequel elle l'avait entraîné était le résultat d'un froid calcul.

Elle voyait son mari perdu et après sa mort elle redoutait la médiocrité, le travail.

Or le lieutenant était colossalement riche ; elle avait donc jeté ses filets.

Il l'aimait, le malheureux, il l'aimait maintenant et elle était sûre de l'amener au mariage, de conquérir une situation inespérée.

Néanmoins le conseil du mort porta ses fruits, il observa tout en souhaitant de ne découvrir que des qualités dans l'adorée.

Les délais légaux imposés à toute veuve lui en laissèrent le temps.

Et une nuit, une de ces nuits splendides d'Algérie qui sont comme du jour à peine voilé, le lieutenant recula avec les cheveux hérissés, la sueur au front.

Il avait failli mettre le pied dans un gouffre.

Cette femme pour laquelle il avait oublié l'honneur, l'amitié, à laquelle il eût sacrifié sa carrière, qu'il eût couverte d'or, cette femme le trompait déjà, lui, comme elle avait trompé le mort.

Et avec qui ? avec un de ses cavaliers d'ordonnance.

Le coup était rude et le lieutenant n'en devait jamais guérir.

Il avait perdu la foi.

A la femme, à l'amour il n'y croyait plus.

Ah fi donc ! Une gorgée de fiel lui était remontée du cœur à la bouche ; il l'avait vomie ainsi qu'on rejette le pus d'un abcès pour éviter qu'il vous empoisonne.

Et demandant immédiatement à partir dans une garnison lointaine, périlleuse, il s'était donné corps et âme à son métier afin d'oublier, de tout oublier.

Ce lieutenant d'Afrique, c'était le capitaine de Sommermont.

Il ne logeait point à l' « Hôtel de l'Epéron » ; mais il y venait au cercle et y partageait de temps à autre les repas de ses camarades.

Au bord de la forêt de Linages il avait trouvé à louer un pavillon de chasse, et c'était là qu'il habitait avec un valet de chambre, une cuisinière et deux brosseurs.

En un quart d'heure à pied, cinq ou six minutes à cheval il se rendait aux casernes, au manège de dressage dont il avait la direction.

Car c'était un passionné d'équitation, de chevaux ; il les aimait, ces nobles bêtes, et estimait que leurs caprices, leurs emballements, leurs ruades arrivent encore plus facilement à être réprimés que les folies d'une femme.

Ses cinq chevaux personnels lui coûtaient moins cher et lui laissaient une paix dont étaient loin de jouir ceux des autres officiers qui se livraient au jeu, par exemple, pour ne parler que de cette passion-là.

Sommermont, soldat dans l'âme, éducateur d'une centaine de jeunes chevaux, protecteur affectueux de ses hommes de service rêveur, artiste, philosophe ne s'ennuyait jamais.

Ses bêtes ses livres, sa peinture, la chasse l'absorbaient ; il ne songeait guère à se replonger dans cet abîme de soucis auquel l'eût fatalement exposé un amour quelconque.

Il n'avait cependant que trente-cinq ans et il était le point de mire de bien des ambitions, des calculs, des manœuvres, des chantages.

Non seulement les vieilles dames de la haute société qui le savaient le dernier représentant d'une race le harcelaient-elles, mais les bourgeois millionnaires des environs, mais les agences s'en mêlaient aussi.

Et puis tout le clan des jolies filles, si modeste que fut leur situation, des jolies filles de Saint-Léonard.

Pauvres mignonnes ! Cela les déroutait, leur paraissait absurde qu'un jeune marquis millionnaire demeurât ainsi seul dans une demeure forestière, sans femme, sans amour... Et dire qu'il était toujours si poli, gracieux, distribuant les fleurs de ses parterres, régalant ses cavaliers, s'inscrivant pour des sommes énormes sur la liste des bals de la charité, toujours si bien mis, si simple, serrant la main à chacun, étant son képi aux dernières des petites ouvrières pour néanmoins... néanmoins rester d'une froideur intransigeante, ne paraître pris au cœur par personne.

Pourquoi ? Ça n'était pas naturel ; il y avait là un mystère.

Mais lequel ?

Tout en l'admirant elles lui en voulaient les demoiselles, de les dédaigner.

Puis, à la réflexion, chacune se disait en particulier que probablement il n'avait point encore rencontré celle qui devait le charmer irrévocablement.

Il était difficile, c'était son droit.

Alors les espoirs étaient permis.

Et comme chacune aussi se trouvait en particulier très jolie, très distinguée, très désirable, comme elles avaient lu dans les feuilletons des journaux de Paris et chantaient avec les romances à la mode que les princes épousent des bergères, beaucoup, beaucoup pour ne pas dire toutes essayaient de la séduction.

Le marquis souriait, offrait une bonbonnière, des rubans, prêtait ses voitures pour les fêtes d'atelier, mais voilà tout.

A la minute où celle-ci ou celle-là se croyait l'élue, plus rien.

Quel drôle d'homme ; c'en était agaçant !

Nous avons vu que mademoiselle Lucienne Derval, elle aussi était entrée en ligne de bataille, mais avec des armes ... conventionnelles en main.

(A suivre.)